

E87-26

12284
— 3 —

COMMISSION chargée d'examiner le projet de loi,
adopté par la Chambre des Députés, relatif
aux récompenses à décerner à l'occasion de
l'Exposition française de Moscou. (N° 111,
session extraordinaire 1891);

Nommée le 24 décembre 1891.

MM.

- 1^{er} BUREAU : XAVIER BLANC.
2^e — BRUNON.
3^e — GILBERT GAILLARD.
4^e — MARQUIS.
5^e — DAUTRESME.
6^e — CLARIS.
7^e — CORDELET.
8^e — HERVÉ DE SAISY.
9^e — PAULIAT.



123

1
L'Assemblée Du projet de loi relatif aux décrets
accusés au sujet de Moscou.

Le Secrétaire est le clerc, lieutenant de l'Assemblée.

Les bureaux sont dans les bureaux suivants.

1^{er} Bureau, chambre de justice. Le bureau est dans le X^{ème} arrondissement. Dans le
projet de loi il faut voir le bureau de la Russie, des journaux et des journaux
de l'époque de la guerre française et tout cela à Moscou, mais les bureaux de la guerre et
depuis plus de vingt ans. Les bureaux de la guerre.

2^e Bureau, de la Russie, le bureau est dans le bureau de la guerre. Les bureaux de la guerre et de la guerre
de la guerre de la guerre.

3^e Bureau, de la guerre, chambre de justice.

4^e - de la guerre, chambre de justice, bien que le bureau de la guerre est dans le bureau de la guerre.

5^e Bureau, de la guerre, chambre de justice, tout cela est dans le bureau de la guerre. Il faut
de la guerre.

6^e Bureau, de la guerre, chambre de justice.

7^e Bureau, de la guerre, chambre de justice.

8- bureau M. de Lury, favorable vers la justice

9- bureau M. Sauton, favorable, mais fait un peu les autres par à l'occasion de
l'opportunité de Moscou.

M. d'autres me dit que le Journal ne pas agit ni directement ni indirectement, qu'il y a pas
lié à récupérer des fonctionnaires

du Journal dit qu'il ya de récupérer à l'ouest et de fonctionnaires, il faut le dire.

Mesieurs, membres ayant fait de remarques diverses, le Journal est clos, le Directeur
a rapporté au monde de voir le Ministre.

Le Président

S. Charis

Le Directeur

Paul

Le bureau de 28 et

Après lecture de procès verbal y a été adopté, Com - le Ministre doit être entendu, le
Président le chois propose de s'entendre sur ce qui sera dit au Ministre.

de l'autre me donne lecture du projet de rapport de l'après, tout de la partie sur le point où il y a des
divergences par le Comité.

M. Failland me dit qu'il ne peut obtenir de l'Etat de l'Etat l'Etat n'a pas le po' à l'opportunité en
rapportant.

M. de Villiers dit qu'il n'est pas en fait - l'opinion n'est pas. Qu'il faut les
de de ces deux - ont pu la faire. Après lui le décret a donné etc. dans que à ces
li, ainsi qu'il est exposé.

M. le Ministre a pu et introduit, le Président lui explique l'état de l'opinion de la commission.

M. le Ministre dit qu'il opine dans le sens de la commission. Le nombre de demandes considérables.
L'opinion, tout le contraire, nous sommes en accord.

M. Gaillard insiste et voudrait qu'il soit exposé seul recensement de recensements.

M. Blanc reprend l'ordre de la discussion, il voudrait qu'elle fut adoptée.

M. de Larcy veut qu'il y ait une section diplomatique - on cumule et qu'on ne peut aller
à l'opinion.

M. le Ministre dit qu'il n'est pas dans le sens de l'opinion étrangère. Les sections diplomatique et
consulaires à décider nous ont fait beaucoup. Il n'y a que qui ont pu être l'administration.

M. Cadet dit que la commission est satisfaite.

Après ces observations de M. de Larcy, de Villiers, Gaillard, etc. le Ministre prend la parole
et décide sur la formule à donner dans le rapport.

La formule proposée par le Président est adoptée.

Le Président
E. Charrier

Le Ministre
Paulin